

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique portant sur la mise à jour par révisions allégées n° 1 à 4 et modification n°1 du PLUi de l'ex CC de Matour et sa Région

Par arrêté n° 2020-09 du lundi 25 mai 2020, le Président de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise à jour du PLUi de l'ex Communauté de communes de Matour et sa Région par révisions allégées n° 1 à 4 et modification n° 1 : du **mardi 16 juin à 9h au vendredi 17 juillet 2020 à 11h30**

La personne responsable de la procédure est la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais, représentée par son Président M. Jean-Paul AUBAGUE, dont le siège administratif est situé en Mairie de Trambly (71520).

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire approuvera le PLUi mis à jour, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du Commissaire enquêteur.

M. Christian FICHOT, Cadre honoraire SNCF-Réseaux, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E19000165/21 de M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Il se tiendra à la disposition du public **au siège** de la Communauté de communes en **Mairie de Trambly de 9h à 11h30** les : **mardi 16 juin 2020 - jeudi 25 juin 2020 - mercredi 8 juillet 2020 - vendredi 17 juillet 2020 ;**

A titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire Covid-19, un rendez-vous téléphonique pourra être pris avec le Commissaire enquêteur pour les habitants **ayant des difficultés particulières à se déplacer**. La demande sera à effectuer auprès de la Communauté de communes au **03 85 50 26 45**.

Les mesures de sécurité sanitaire et de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites « barrières », définies au niveau national, devront être observées. **Le port du masque sera obligatoire** ainsi que **l'utilisation obligatoire du gel hydro alcoolique** lors de l'entrée dans la salle. Il est demandé à chaque habitant, désirant mentionner un commentaire, d'utiliser son propre stylo.

Le dossier sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- Au siège de la Communauté de communes en Mairie de Trambly, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 18h et le vendredi de 9h à 12h (sauf jour férié) ;
- Sur le site Internet communautaire : <https://www.scmb71.com/la-communaute-de-communes/enquete-publique> ;
- Sur un poste informatique accessible au siège de la Communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

Chacun pourra consigner ses observations sur un registre d'enquête publique à disposition au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront aussi être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de la Communauté de communes, de façon à être réceptionnées **avant le vendredi 17 juillet 2020 à 11 heures 30**.

Les observations pourront aussi être formulées par mail, à l'adresse suivante : ep.plui@scmb71.com **avant le vendredi 17 juillet 2020 à 11 heures 30**.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLUi arrêté, mis à jour après révisions allégées 1 à 4 et modification n°1 ;
- Le Procès-Verbal de la réunion d'examen conjoint valant avis des Personnes Publiques Associées ;
- Les avis émis sur le projet de PLUi., notamment l'avis de la C.D.P.E.N.A.F., celui de l'Autorité Environnementale ;
- la mention des textes qui régissent cette enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative ;
- Le bilan de la concertation.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes en Mairie de Trambly, en Mairie des communes membres de l'ex CC de Matour et sa Région, sur le site Internet communautaire <https://www.scmb71.com>, ainsi qu'à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Trambly, le mardi 26 mai 2020

Le Président

Jean-Paul AUBAGUE